Table des matières

02-0 GENERALITES 3
02-0.1 Définition de la prestation 3
02-0.2 Documents techniques 3
02-0.3 Coordinations (Limites de prestations) 3
02-0.4 Annexes 4
02-0.4.1 Note Commune 4
02-0.4.2 Montant de l'offre 4
02-0.4.3 Fin de chantier 4
02-1 PRESCRIPTIONS PARTICULIERES 5
02-1.1 Caractéristiques des bois 5
02-1.2 Fabrication 5
02-1.3 Bois des menuiseries extérieures 5
02-1.4 Panneaux agglomérés 6
02-1.5 Panneaux contreplaqués 6
02-1.6 Colle 6
02-1.7 Huisseries et bâtis dormants 6
02-1.8 Indépendances des ensembles 6
02-1.9 Réservations 6
02-1.10 Quincaillerie 6
02-1.10.1 Les cylindres 6
02-1.10.2 Les garnitures de portes et accessoires 6
02-1.11 Hygiène et sécurité sur le chantier 7
02-2 DESCRIPTIONS ET LOCALISATIONS DES OUVRAGES 8
02-2.1 Préambule 8
02-2.2 Matériaux et fournitures 8
02-2.3 Identification des vitrages 8
02-2.4 Menuiseries extérieures 9
02-2.4.1 Fenêtre à la française à 2 vantaux égaux 9
02-2.4.2 Fenêtre ouvrante à 1 vantail 9
02-2.4.3 Grille de protection 10
02-2.4.4 Accessoires 10
02-4.4.1 Entrée d'air 10
02-2.5 Menuiseries intérieures 10
02-2.5.1 Blocs-Portes 10
02-2.5.1.1 Dépose 10
02-2.5.1.2 Blocs-portes "Ame pleine" 10
02-2.5.1.2.1 Ouvrante "1 vantail" 10
02-2.5.1.2.2 Coulissante à 2 vantaux 11
02-2.5.1.3 Accessoires 12
02-2.5.1.3.1 Serrure électrique 12
02-2.5.2 Placard 12
02-2.5.2.1 Portes 12
02-2.6.2.1.1 Coulissantes 12
02-2.5.2.2 Aménagement 12
02-2.6.2.2.1 Rayon 12
02-2.5.3 Parquet 12
02-2.5.3.1 Neuf 12
02-2.5.4 Mobilier 13
02-2.5.4.1 Existant 13
02-2.5.4.2 Meuble kitchenette 13
02-2.5.4.3 Meuble rangement bas 13
02-2.5.5 Plinthes 13
02-2.5.5.1 Sapin 13

02-2.5.6 Fourniture et pose des huisseries 13
02-2.5.7 Patères 14
02-2.5.8 Trappe de visite 14
02-2.6 Nettoyage de chantier 14

02-0 GENERALITES

02-0.1 Définition de la prestation

Le présent PROGRAMME a pour objet de définir la nature des fournitures et la consistance des travaux, nécessaires du **LOT MENUISERIES EXTERIEURES ET INTERIEURES BOIS à e**xécuter pour les travaux nécessaires pour « le Réaménagement de la zone administrative de la Maison d'Arrêt de GUERET", pour le compte de DISP de BORDEAUX, 188 rue de Pessac CS 21509 - 33 062 BORDEAUX CEDEX

02-0.2 Documents techniques

Les entreprises seront soumises pour l'exécution de leurs travaux, aux clauses et spécifications des documents ci-après, sachant que cette liste n'est pas limitative :

DTU 36.1
Menuiserie en bois

DTU 34.1
Ouvrages de fermeture pour baies libres
NF P 25-201-1 et 2

DTU 59.1
Travaux de peinture des bâtiments
NF P 74-201-1 et 2

DTU 37.1
Menuiseries métalliques
NF P 24-203-1 et 2

Elles seront soumises en outre, aux prescriptions des textes réglementaires en vigueur au moment de l'exécution des travaux, notamment :
Règles NV 65-N84 définissant les effets de la neige et du vent sur les constructions
Règles N 84 définissant les effets de la neige sur les constructions
Aux normes AFNOR qualitatives et dimensionnelles.
Arrêté du 31 janvier 1986, relatif à la protection des bâtiments contre l'incendie.
Toutes normes et DTU en vigueur à la remise des offres.

02-0.3 Coordinations (Limites de prestations)

- Coordination avec le Lot Peinture
- A la charge du lot Peinture
-Réception des supports
- A la charge du présent lot
- Livraison des supports

- Coordination avec le Lot Plombier
- A la charge du lot plombier
-données le gabarit des éléments à encastrer dans les plans de travail
- A la charge du présent lot
- réservations pour encastrements des appareils sanitaires dans plan de travail

02-0.4 Annexes

02-0.4.1 Note Commune

Les entrepreneurs devront vérifier tous les ouvrages et quantités portés aux devis quantitatifs, chacun en ce qui le concerne, compléter éventuellement ce document pour obtenir une parfaite exécution des travaux qui seront traités à prix global et forfaitaire sans aucune majoration, y compris pour difficultés d'exécution.

02-0.4.2 Montant de l'offre

Pour chiffrer sa proposition, l'entreprise devra disposer du dossier comportant les éléments suivants :

- Un dossier de plans complet
- Un CCTP (Cahier des Clauses Techniques Particulières) tous corps d'état
- Un DPGF (Décomposition du Prix Global et Forfaitaire)
- Un CCAP (Cahier des Clauses Administratives Particulières)
- Un RC (Règlement de consultation)
- Un AE (Acte d'Engagement)

02-0.4.3 Fin de chantier

A l'issue des travaux, l'entrepreneur fournira au Maître d'ouvrage (en 4 exemplaires), un dossier complet comprenant :

- Modifications apportées au dossier
- Fiches techniques des matériaux employées
- Fiches d'entretien des matériaux employés certifiés par le fabricant

02-1 PRESCRIPTIONS PARTICULIERES

02-1.1 Caractéristiques des bois

Tous les bois seront de classe menuiserie, durs, sains et parfaitement secs, exempts de tous nœuds, fentes et tous les autres défauts.
Les rives et arêtes devront être droites et non épaufrées. L'emploi de mastic à reboucher est interdit pour cacher les nœuds. Les bois employés pour travaux de menuiserie devront répondre aux exigences des normes en vigueur

02-1.2 Fabrication

Les pièces de bois seront d'un seul tenant dans leur longueur ; au cas où il s'avérait nécessaire qu'elles soient en plusieurs parties, elles seront exécutées de telle sorte que leur rigidité et leur durabilité soient identiques à celles des pièces d'un seul tenant.
Les parements apparents seront affleurés et poncés, les rives droites seront sans trace de sciage, flache, épaufrures, les abouts apparents étant dressés. Les bois devant rester bruts et apparents seront exempts de flaches.
Les nœuds des bois devant être peints pourront être, si besoin est, bouchonnés avec des bouchons de même essence, collés en respectant le fil du bois.
Les têtes de pointes tête d'homme et chevilles métalliques seront chassées sur une profondeur supérieure à 1mm sur les parements vus, les traces étant bouchées et rendues invisibles sur les bois devant rester apparents.
Il est interdit de dissimuler les défauts d'assemblage ou les défauts du bois, que ce soit au moyen de cales ou de mastic.

02-1.3 Bois des menuiseries extérieures

Les spécifications qualitatives des bois employés seront conformes à celles de la norme NF B 52.001, leur classement sera déterminé en fonction de la nature des travaux et de leur mode de finition (faces visibles, peintes, cachées) comme indiqué dans la norme NF B 53.510.

>ESSENCE
L'annexe 1 de la norme NF P 23-305 distingue les essences de groupe A et B.
Les essences du groupe A sont les bois utilisables du point de vues de leur durabilité pour la fabrication des menuiseries extérieures à conditions d'avoir subi un traitement préservation approprié.
Les essences du groupe B ne sont pas utilisables pour la fabrication des menuiseries.

>SPECIFICATION PARTICULIERE
La norme NF P 23-305 précise les "spécifications communes aux fenêtres en bois"; elles peuvent être étendues et adaptées à toutes les menuiseries extérieures.
Ces caractéristiques techniques générales, autres que les performances à l'air, à l'eau et au vent concernent:
-La résistance mécanique de la menuiserie
-La capacité de fonctionner parfaitement
-La capacité de protéger contre les intrusions externes
-l'assurances de la sécurité à la manœuvre
-La possibilité d'adapter sur la menuiserie des dispositifs de protection garantissant la préservation de son état de finition

>TAUX D'HUMIDITE
En conformité avec le cahier n° 18 du CSTB, les bois employés devront présenter un très faible coefficient de rétractabilité transversale ; toutes précautions seront prises au débit et à la pose pour limiter le retrait. Les bois seront amenés au moment de l'usinage à l'état d'humidité compatible avec l'emploi considéré ; ce taux d'humidité sera compris entre 12 et 16%.

>TRAITEMENT
Tous les bois de menuiseries seront traités au titre du présent lot, avec un ou plusieurs produits agréés par le CTB et ne présentant pas d'incompatibilité entre eux et permettant l'application de vernis ou peinture.
-Les bois de menuiseries seront traités avec un produit qui sera fongicide, insecticide, antitermite non délavable et garanti résistant à l'évaporation.
-Le produit devra apporter au bois un effet hydrofuge et il devra être parfaitement compatible avec les finitions traditionnelles d'usage.

-L'application se fera aux doses prévues par trempage, badigeonnage ou injection par autoclave sur toutes les faces du bois après usinage des pièces.
-Les bois seront traités dans une station agréée et devant être couverte par la garantie décennale du fabricant de produit des protections du bois.
-Les coupes sur chantier seront reprises par badigeonnage du produit.

02-1.4 Panneaux agglomérés

Les panneaux agglomérés devront provenir d'une fabrication sous label NF CTB-H et avoir subi un traitement hydrofuge et fongicide pour pouvoir être posés dans les pièces humides.

02-1.5 Panneaux contreplaqués

Les panneaux contreplaqués devront provenir d'une fabrication sous label NF CTB-X et seront de classe I à III selon leur utilisation

02-1.6 Colle

Les colles seront adaptées aux fonctions qu'elles auront à assumer et devront assurer une bonne tenue de l'ouvrage, quel que soit le degré d'humidité de l'assemblage concerné. En outre les colles employées devront être insensibles aux attaques des moisissures et des champignons. Utiliser de préférence une colle Phéno-Formol ou Résorcine-Formol.

02-1.7 Huisseries et bâtis dormants

Les huisseries et bâtis seront réalisés en bois dur exotiques. Les huisseries seront équipées d'une barre d'écartement en partie basse qui sera déposée avant réalisation des sols et de pattes à scellements réglables en fonction de la nature des murs et cloisons.
Toutes dispositions analogues pourront être retenues sous réserve d'assurer et garantir le réglage et les aplombs des huisseries.
Les tirants dans les huisseries seront en nombre suffisant pour une parfaite liaison.

02-1.8 Indépendances des ensembles

Les dispositifs de fixation et de maintien des ensembles (douilles, pattes, équerres, etc..) dus au présent seront étudiés pour assurer la parfaite tenue des ouvrages.
Un dispositif de désolidarisation sera prévu à tous les endroits nécessaires et en particulier en sous face des poutres et planchers, évitant toutes répercussions du « travail » de l'ossature (dilatations, températures, flèches, etc…) sur les ensembles demandés à ce lot.

02-1.9 Réservations

Les réservations seront précisées en temps voulu aux entreprises de gros œuvre et plâtrerie. L'entrepreneur du lot Menuiseries bois devra vérifier si la position et les dimensions sont conformes.
Les réservations, scellement et calfeutrements sont dus par les lots précédemment cités.
Toutefois, les percements d'ouvrages, scellements et calfeutrements seront à la charge du lot Menuiseries bois s'il n'a pas transmis ses plans de réservations en temps utile à l'entreprise intéressée.

02-1.10 Quincaillerie

02-1.10.1 Les cylindres

Ils seront de type européen, à clés brevetées permettant ainsi le contrôle de la reproduction des clés, goupilles multidirectionnelles minimum. Le certificat du CNPP est à fournir impérativement. Les matériels précités bénéficient d'une garantie décennale du fabricant.

02-1.10.2 Les garnitures de portes et accessoires

Les ensembles de tirages à poignée tubulaire en inox, montage double seront à fixation traversant, avec système de serrage réglable par approches successives.
Les butoirs seront en polyamide avec amortisseur en élastomère ou tout caoutchouc, fixation invisible, fournis avec vis et chevilles normalisées.
Décor des ensembles de tirage, ensembles et butoirs suivant finition des portes et selon nuancier.

02-1.11 Hygiène et sécurité sur le chantier

L'entrepreneur du présent lot devra se conformer, en ce qui concerne l'hygiène et la sécurité du chantier, aux obligations imposées par la Réglementation en vigueur à ce sujet, notamment :

- Loi N° 93 - 1418 du 31 Décembre 1993
- Décret n° 2003-68 du 24 Janvier 2003.
- Décret n° 94 - 1159 du 26 Décembre 1994.

Il tiendra compte des prescriptions formulées dans le plan Général de Coordination en matière de Sécurité et de Protection de la Santé (PGCSPS), rédigé par le Coordonnateur SPS, et fournira en temps utile son Plan particulier de sécurité et de protection de la santé.

Tous les frais inhérents au respect de ces prescriptions sont à la charge de l'entreprise adjudicataire, et sont à inclure dans le montant global et forfaitaire de la proposition de prix.

02-2 DESCRIPTIONS ET LOCALISATIONS DES OUVRAGES

02-2.1 Préambule

Le présent C.C.T.P. n'a pas de caractère limitatif mais comprend néanmoins implicitement l'ensemble des travaux décrits ou non, nécessaires au complet et parfait achèvement des ouvrages, conformément aux règles de l'Art. L'entrepreneur du présent lot devra obligatoirement consulter les C.C.T.P. des autres corps d'état de façon à avoir une parfaite connaissance des éléments constitutifs de la construction et informer le Maître d'Œuvre d'éventuelles discordances entre les prescriptions de son lot et celles des autres corps d'état.

02-2.2 Matériaux et fournitures

Le C.C.T.P de chaque corps d'état précise la nature, la qualité et la provenance des matériaux et fournitures à mettre en œuvre (marque, fabricant, classement, etc.), afin d'indiquer le niveau qualitatif minimum exigé.
Sauf indication contraire, chaque entrepreneur a la possibilité de proposer des matériaux et fournitures techniquement équivalent à condition qu'il indique précisément, dans son offre, la marque, la provenance et les caractéristiques, lesquelles devront être au moins équivalentes à celles prescrites en base (classement, choix de coloris, avis techniques, etc…)
Seul le Maître d'œuvre est habilité à juger du bien-fondé de « l'équivalence » proposée par l'entreprise, sans avoir à justifier leur décision.
En outre, pour chaque produit ou matériau proposé comme équivalent, l'entrepreneur devra joindre l'échantillon correspondant ainsi que tous les procès-verbaux, documents techniques et avis techniques du CSTB, si nécessaire.

02-2.3 Identification des vitrages

-PRESCRIPTION DES VITRAGES

Double vitrage ordinaire, conforme à la RT 2012.
Vitrage isolant des Ets ST GOBAIN ou techniquement équivalent composé de :

Composition :
°Face extérieure :Planilux de 4 mm
°Vide d'air :16 mm
°Face intérieure :Planilux de 4 mm

Identification : 4+16+4

-CLASSEMENT AEV DES FENETRES

Le classement AEV des fenêtres sera à définir par l'entrepreneur dans les conditions définies dans le mémento du DTU 36.1 et DTU 37.1, compte tenu des précisions apportées à l'article ci-avant. Définition de la situation de la construction et l'implantation et de l'exposition des fenêtres.
Ce classement AEV ne sera toutefois pas inférieur au classement minimal exigé par le maître d'ouvrage, à savoir :

• Perméabilité à l'air (A)
A1 - perméabilité normale
A2 - perméabilité améliorée (avec vitrage isolant)
A3 - perméabilité renforcée (avec vitrage isolant)

• Étanchéité à l'eau (E)
E1 - étanchéité normale
E2 - étanchéité améliorée
E3 - étanchéité renforcée
EE - étanchéité exceptionnelle (cas très particuliers)

• Résistance au vent (V)
V1 - 900 Pa
V2 - 1 700 Pa
VE - 2 300 Pa

• Soit classement AEV minimal exigé pour toutes menuiseries extérieures :
A2 - E3 - V2

02-2.4 Menuiseries extérieures

02-2.4.1 Fenêtre à la française à 2 vantaux égaux

Réalisation de châssis vitré "ouvrant à la française » en bois massif comprenant:
- Dépose de la menuiserie existante
-Cadre dormant, fixé dans la maçonnerie compris paumelles appropriées
-Cadre ouvrant compris parecloses et paumelles
-Double vitrage
°Parecloses
°Joints et fonds de joints
°Pièces d'appuis
°crémone 3 points
°béquille
°Profils et baguettes d'habillage intérieurs et extérieurs.
-Joints et fonds de joints
-Profils et baguettes d'habillage intérieurs et extérieurs
Dimension: Suivant plans.
-Etc...
L'entreprise devra toutes les sujétions nécessaires de mise en œuvre conformément aux DTU et normes en vigueur.
NOTA: prévoir un vitrage blindé
Localisation :
Niveau Rez-de-chaussée : Zone 4
Menuiseries extérieures du local n°03 Stock armurerie + sas côté extérieur

02-2.4.2 Fenêtre ouvrante à 1 vantail

Réalisation de châssis vitré "ouvrant à la française » en bois massif comprenant:
-Cadre dormant, fixé dans la maçonnerie compris paumelles appropriées
-Cadre ouvrant compris parecloses et paumelles
-Double vitrage
°Parecloses
°Joints et fonds de joints
°Pièces d'appuis
°crémone 3 points
°béquille
°Profils et baguettes d'habillage intérieurs et extérieurs.
-Joints et fonds de joints
-Profils et baguettes d'habillage intérieurs et extérieurs
Dimension: Suivant plans.
-Etc...
L'entreprise devra toutes les sujétions nécessaires de mise en œuvre conformément aux DTU et normes en vigueur.
NOTA: prévoir un vitrage blindé
Localisation :
Niveau Rez-de-chaussée : Zone 4
Menuiseries extérieures du local n°03 sas côté intérieur

02-2.4.3 Grille de protection

Réalisation de grille métallique composée de:
-Lisses haute et basse en fer plat de section appropriée compris platines rondes à chaque extrémité.
-Barreaudage vertical et horizontal en tube rond de diamètre 16mm soudé sur les lisses ci-dessus
-Fixation par scellements en tableaux des baies.
-Finition par galvanisation à chaud

L'entreprise devra toutes les sujétions nécessaires de mise en œuvre conformément aux prescriptions techniques des fabricants, DTU et normes en vigueur.
Dimension: Suivant plans.
Localisation :
En protection des menuiseries extérieures de :
Niveau Rez-de-chaussée : Zone 4
Menuiseries extérieures du local n°03 Stock armurerie + sas côté extérieur

02-2.4.4 Accessoires

02-4.4.1 Entrée d'air

L'entreprise devra la pose de l'ensemble des entrées d'air équipant les menuiseries du projet compris toutes sujétions nécessaires de mise en œuvre suivant les règlementations en vigueur.

Nota:
L'entreprise du lot Chauffage/Ventilation fournira au titulaire du présent lot, l'ensemble des entrées d'air ainsi qu'un plan de positionnement de celles-ci qui aura était préalablement approuvé par le bureau de contrôle.

Localisation :
Pour les menuiseries extérieures décrites ci-dessus

02-2.5 Menuiseries intérieures

02-2.5.1 Blocs-Portes

02-2.5.1.1 Dépose

L'entreprise devra la dépose soigneuse de blocs-portes existants compris pattes à scellements et accessoires, évacuation et toutes sujétions nécessaires à une parfaite et complète réalisation.
NOTA : pour les portes conservées l'entreprise du présent lot devra prévoir une révision et un détalonnage suivant demandes du BET
Localisation :
Dépose des blocs portes existants des locaux suivants :
- Niveau combles : Zone 1 local n°08 Vestiaires F
- Niveau étage : Zone 3
  - Local n°06 RCN
  - Local n°07 RGN
- Niveau rez-de-chaussée : dépose de la porte de la salle détente actuelle

02-2.5.1.2 Blocs-portes "Ame pleine"

02-2.5.1.2.1 Ouvrante "1 vantail"

Bloc-porte des Ets HUET série Confort ou techniquement équivalent composé de :

PORTE:
-Ame pleine de 40mm d'épaisseur dans cadre sapin.

FINITION:
-Fibres prépeintes

HUISSERIE:
-Sapin à feuillure compris paumelles (Nbres:4)
°A recouvrement des cloisons jusqu'à 100mm d'épaisseur.

QUINCAILLERIE:
-Serrure à larder des Ets JPM série Multibat renforcé ou techniquement équivalent pour:
°Bec de cane à condamnation pour les portes des WC douches

GARNITURE:
-Ensemble béquilles sur plaques des Ets BEZAULT série Arcolor H.R ou techniquement équivalent.

BUTOIR:
-Arrêt de porte des Ets BEZAULT ou techniquement équivalent série Arcolor.

DIMENSION:
-73/190 et 83/204

L'entreprise devra toutes les sujétions nécessaires de mise en œuvre conformément aux prescriptions techniques des fabricants, DTU et normes en vigueur.

Localisation :
Niveau RDC :Zone 4 : Portes 83/204 stock armurerie et sas
Niveau combles : 73/190 : portes douches/WC
Niveau étage : 93/204 portes des bureaux RCN et RGN

02-2.5.1.2.2 Coulissante à 2 vantaux

Bloc-porte des Ets HUET série Confort ou techniquement équivalent composé de :

PORTE:
-Ame pleine de 40mm d'épaisseur dans cadre sapin.

FINITION:
-Fibres prépeintes

BATI:
-Sapin à feuillure compris paumelles
°A recouvrement des cloisons.

RAIL:
-Rail de guidage en acier fixé sur la cloison
-Galets de roulement vissés sur la porte
-Pièces de guidage en sol en nombre suffisant.

QUINCAILLERIE:
Serrure à crochet équipé d'un cylindre pour condamnation

GARNITURE:
Poignée cuvette et tire-porte

BUTOIR:
-Butée de porte des Ets BEZAULT série 4080 ou techniquement équivalent de petite longueur.

ACCESSOIRES:
-Bandeau en médium de 16mm d'épaisseur compris fixation, à positionner sur la longueur du rail et se retournant sur la Ht du contre-bâti.
-Montant sapin de même section que le bâti, servant de la butée à la porte en position fermée compris fixation.

DIMENSION:
-200/200

L'entreprise devra toutes les sujétions nécessaires de mise en œuvre conformément aux prescriptions techniques des fabricants, DTU et normes en vigueur.

Localisation :
Niveau combles : Zone 2 local n°14 Vestiaires détenus

02-2.5.1.3 Accessoires

02-2.5.1.3.1 Serrure électrique

Gâche électrique à mortaiser des Ets JPM ou techniquement équivalent compris toutes sujétions nécessaires de mise en œuvre conformément aux réglementations en vigueur.
Localisation :
Sur porte battante du RGN et stock armurerie et sas

02-2.5.2 Placard

02-2.5.2.1 Portes

02-2.6.2.1.1 Coulissantes

Porte coulissante des Ets SOGAL référence Maxi ou techniquement équivalent comprenant:

-Rail de roulement en partie basse
-Guidage en partie haute avec bandeau
-Profilés, bandeau et rails en acier galvanisé prélaqué
-Panneaux en aggloméré mélaminé 2 faces de 10mm d'épaisseur
-Boitier porte roulette avec possibilité de réglage de la course
QUINCAILLERIE:
Serrure à crochet équipé d'un cylindre pour condamnation

GARNITURE:
Poignée cuvette et tire-porte

-Etc...
L'entreprise devra toutes les sujétions nécessaires de mise en œuvre conformément aux prescriptions techniques du fabricant, DTU et normes en vigueur.
Dimension : Suivant plans.
Coloris : Au choix du maître d'œuvre.
Localisation :
Portes des placards magasin au niveau des combles zone 01

02-2.5.2.2 Aménagement

02-2.6.2.2.1 Rayon

Aménagement de placard en aggloméré de 16mm mélaminé de couleur, posé sur tasseaux sapin et composé de:

- cours de rayon espacés de 40cm avec alaise en bois dur

L'entreprise devra toutes les sujétions nécessaires de mise en œuvre conformément aux DTU et normes en vigueur.
Localisation :
Aménagements des magasins placards au niveau des combles zone 01

02-2.5.3 Parquet

02-2.5.3.1 Neuf

Fourniture et pose d'un parquet de classe U3SP3E1*C2 - Classement M3avec film polyéthylène 0.2mm et sous couche intégrée, comprenant:
- préparation du support compris dépose du revêtement existant, ragréage, nettoyage
- Lames d'usage: 33
- traitement de surface ST+SRS2
- traitement hydrofuge
- joints traités
L'atténuation du bruit d'impact sera de DLw=18-19dB
Nota: il sera prévu dans le présent article les plinthes assorties en périphérie au revêtement de sol
Localisation :
Revêtement de sol du local RCN/RH à l'étage

02-2.5.4 Mobilier

02-2.5.4.1 Existant

L'entreprise chargée du présent lot devra prévoir la dépose des plans de travail et meubles de rangements existants avec soin compris protections, évacuations des gravois au fur et à mesures et toutes sujétions nécessaires pour une parfaite et complète réalisation

Localisation :

Dépose avec soin du mobilier existant dans l'office

02-2.5.4.2 Meuble kitchenette

L'entreprise devra la fourniture et pose d'un meuble de type kitchenette équipé et comprenant :
-Meuble composé de :
1 plan de travail composé d'un plateau en aggloméré 38mm CTB-H, avec bord arrondi, stratifié uni en recouvrement de l'aggloméré (Plateau et chants). Compris réservation pour plaque électrique et évier inox a la charge du lot plomberie
1 meuble bas en ppsm hydrofuge de 19 mm d'épaisseur avec des chants traités, composé d'un côté par un placard de rangement avec porte et étagère réglable, compris poignée profilée en aluminium anodisé argent, pieds réglables et plinthe démontable en façade et de l'autre côté d'un espace recevant le futur réfrigérateur.
L'entreprise devra toutes sujétions nécessaires de mise en œuvre conformément aux DTU et normes en vigueur.

Localisation :

A prévoir dans l'espace détente au niveau des combles zone 1 local n°11

02-2.5.4.3 Meuble rangement bas

Comprenant :
Socle fixe avec plinthe en retrait de 0.10ht
Panneau haut, panneau bas, panneau de fond, et joues d'extrémités en panneau de particules CTB-S 22mm
Une façade avec montant intermédiaires en panneaux de particules CTB-S de 22m
Portillons battants en panneaux de particules CTB-S de 19mm
Panneaux de refends intermédiaires à prévoir tout les 2 portes en panneaux de particules CTB-S19mm
1 cour d'étagère sur toute la longueur des meubles en panneaux de particules CTB-S de 19mm
Tiroirs en panneaux de particules de 19mm d'épaisseur, compris assemblage, par chevillage et pattes d'équerres
Finition : placage stratifié 9/10ème Clt M1 des Ets Polyrey , gamme Papago et Origine suivant indications, teinte aux choix de l'Architecte toutes faces et rives vues compris contrebalancement mélaminés blanc mat sur parements non vus

Localisation :

A prévoir dans l'espace détente au niveau des combles zone 1 local n°11 pour 7 équipes

02-2.5.5 Plinthes

02-2.5.5.1 Sapin

Plinthes droites en sapin mis en œuvre par collage et vissage compris découpes (coupes d'onglets dans les angles), raccords minutieux avec les existantes et toutes sujétions nécessaires de mise en œuvre conformément aux DTU et normes en vigueur.

Localisation :

Sur cloisons neuves et périphérie des locaux n°3,11,12,13 ,14,15,16 et 17

02-2.5.6 Fourniture et pose des huisseries

L'entreprise attributaire du présent lot aura à sa charge la fourniture et pose des huisseries et des bâtis de portes, placards à intégrer aux cloisons neuves et existantes.

02-2.5.7 Patères

Patères murales nylon, coloris au choix de l'architecte.

Compris fixation et toutes sujétion de mise en œuvre conformément aux prescriptions du fabricant

Localisation :

Dans WC douches

02-2.5.8 Trappe de visite

Trappe de visite des Ets HUET ou techniquement équivalent composé de :
-->TRAPPE:
-Ame pleine de 40mm d'épaisseur avec cadre en sapin revêtue d'une mousse de polyuréthane collée de 60mm d'Ep.
Tenue au feu: CF 1/2 Heure
-->FINITION:
-Fibres prépeintes
-->BATIS:
-Sapin à feuillure compris charnière invisible et suspentes
°En applique entre mur en pierres compris calfeutrement nécessaires
-->QUINCAILLERIE:
-Serrure à larder des Ets JPM série Multibat renforcé ou techniquement équivalent pour:
°Sureté à pène dormant pour cylindres
-->GARNITURE:
-Rosace
-->DIMENSION:
-Suivant plans

L'entreprise devra toutes les sujétions nécessaires de mise en œuvre conformément aux prescriptions techniques du fabricant, DTU et normes en vigueur.

Localisation :

Au droit de la douche des vestiaires H

02-2.6 Nettoyage de chantier

Chaque entrepreneur doit au titre de son marché, le nettoyage et remise en état des abords de façon hebdomadaire, l'enlèvement et l'évacuation de ses gravois quotidiens, emballages divers (sacs vides, palettes, etc..) et détritus au fur et à mesure de l'avancement des travaux, ainsi que le nettoyage éventuel des ouvrages des autres corps d'état salis ou souillés durant l'exécution de ses prestations